Newsletter n°114

Le 19 septembre 2023

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Les projets éoliens à Parlan (15), à Camps (19) ou dans le Lot comme à Figeac ou St Cirgues, ne sont pas abandonnés et un nouveau projet est envisagé à Sénaillac-Latronquière

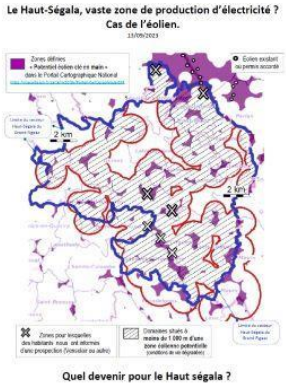

Le Haut-Ségala, vaste zone de production d'électricité ? Cas de l'éolien.
Quel devenir pour le Haut ségala ?
Sans que la population ne soit ni informée, ni concertée, des promesses de bail emphytéotique, irrévocables, pudiquement appelées " promesses de contrat ", sont proposées dans tout le territoire. Ces signatures individuelles engagent le devenir de tous les habitants et de l'ensemble du territoire. Lire le texte que **l'association Vent du Haut Ségala nous a fait parvenir .** Cliquez sur l'image pour l'agrandir

Voici des informations qui pourraient vous intéresser.
Comme sur le site de l'APPGE, les liens sont en rouge, soulignés et en gras et maintenant tous les liens en provenance du site de l'APPGE sont sécurisés (ils sont en https://)

Tarn : un chantier éolien destiné au stockage temporaire d'éléments pour d'imposantes éoliennes fait face à des critiques acerbes. Les travaux ont été engagés sans autorisations environnementales.
Des travaux entrepris par un opérateur éolien afin de stocker temporairement des éléments de 10 éoliennes de grande taille, chacune atteignant 125 mètres de hauteur. Elles seront acheminées cet automne sur le chantier en cours dans les hauteurs de St Amans Valtoret, en face du village d'Anglès, par le promoteur Valorem. Cependant, ce chantier pose un problème. **Il a été effectué sans obtenir les autorisations environnementales nécessaires**. Lire l'article de **France info du 1er septembre** 2023 ou **La Dépêche du 31 août** 2023

Ardèche : à Astet **un projet éolien est retoqué par le préfet.**
Porté par la société Boralex, le projet de la forêt de Bauzon prévoyait l'installation de sept éoliennes. Dans un communiqué, la préfecture de l'Ardèche a justifié ce refus : "**à ce jour, il n'est pas possible d'autoriser ce projet dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur au titre de la préservation de la biodiversité, compte tenu des enjeux, en particulier sur les chiroptères (chauves-souris) et la chouette de Tengmalm**....."Lire l'article dans l'hebdo de **l'Ardèche du 31 août** 2023.

Landes : à Magescq, un an après l'incendie, " le plus dur est passé "
Photovoltaïque et éolien : au vu du risque incendie, faut-il les implanter en forêt??
La conclusion de l'enquête ne laisse aujourd'hui aucun doute sur l'origine de l'incendie : ***le feu a bien pris au cœur des panneaux solaires,*** *alors que le terrain avait été " nettoyé " quelques jours auparavant. Un onduleur défectueux serait soupçonné. " Le vent soufflait vers les terres le vendredi 16 septembre. Le feu a traversé la route en direction de Saint-Paul-lès-Dax, tout le centre-ville de Dax était enfumé. Mais la situation était favorable et le feu en passe d'être éteint. Jusqu'à samedi midi, où le vent a tourné dans l'autre sens, vers le village, et le feu est reparti de plus belle*. " Lire l'article de **Sud-Ouest du 7 septembre** 2023.

Canada : **Des éoliennes en milieu habité : 24 élus s'ouvrent sur leurs inquiétudes**
" *En tant qu'élus et ex-élus, nous, le Vent d'élus, ne pouvons pas non plus rester là à ne rien faire ;* ***nous ne pouvons pas être complices de cette perte imminente de nos terres fertiles****. Avons-nous, en tant que société, oublié l'importance de se nourrir ? De la sécurité alimentaire ?* ***Dans trente ans, quand les éoliennes arrêteront de tourner, que deviendra le garde-manger des Québécois ? Un dépotoir de socles d'éoliennes, cachés sous une mince couche de terre arable*** *? Où en sera cette richesse rendu là ?* ", questionnent-ils. Lire l'article dans le **Courrier du Sud du 13 septembre** 2023.

Allemagne : Dans un communiqué **Novethic critique les opérations de démontage d'éoliennes au profit de centrales à charbon qui sont réalisées en Allemagne par le groupe RWE.**

Sans nucléaire et dans le contexte d'une crise énergétique grave, l'Allemagne reste accrochée au charbon. " *En Allemagne, le géant RWE est en train de démonter des éoliennes pour agrandir une mine à ciel ouvert de charbon, le tout avec le feu vert du gouvernement. Avec la guerre en Ukraine et les coupures de gaz russe, le pays a relancé des projets de charbon, bien que ce soit la plus polluante des énergies fossiles.* ***Après avoir fait raser le village de Lützerath****, devenu un temps le point de ralliement des écologistes du monde entier, RWE s'attaque désormais à un parc éolien. L'énergéticien allemand a en effet commencé à démonter des éoliennes,* ***toujours dans l'optique d'étendre sa mine de charbon à ciel ouvert Garzweiler I****, située en Rhénanie, dans l'ouest du pays ",* explique Novethic dans un communiqué.
Lire l'article dans **RSE du 13 septembre** 2023 ou **Novethic du 8 septembre** 2023 : (sous-titre de l'image : **Le 25 août 2023, RWE a commencé la démolition d'éoliennes afin d'agrandir la mine à ciel ouvert Garzweiler II. @Alle Dörfer)**

France : L'électricité en climat de canicule
Dans Le Monde du 11 septembre 2023, Sylvestre Huet nous explique, **entre autre que l'éolien est toujours aussi erratique.**
21 335 MW installés (14,9% de la capacité totale) et seulement 7,9% de la production totale en août alors que le solaire qui, pour 10,2% de la capacité totale a produit 7,3 % de la production totale !
Le solaire ne produit rien la nuit ! L'éolien est largement intermittent de jour comme de nuit :

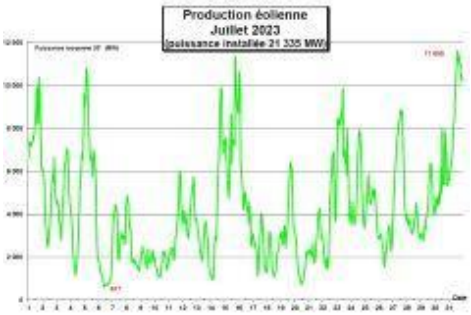

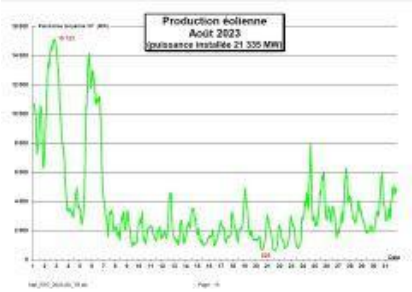

" *La production de juillet est honorable sur la moyenne mensuelle, avec un facteur de charge approchant les 20%, mais marquée par une succession de pics élevés - jusqu'à 11 655 MW de puissance instantanée - et de creux si profonds - jusqu'à 617 MW seulement - que l'apport éolien au système électrique devient alors dérisoire.*
Ces évolutions brutales n'ont aucun rapport avec celles de la demande intérieure ou extérieure et obligent à des sollicitations des moyens pilotables - réacteurs nucléaires, hydraulique de lacs et de stations de pompage, centrales thermiques à gaz - pour les compenser. "
En juillet le **facteur de charge de l'éolien était de 20% en août, il était de 17,2%.** cliquez sur les images pour les agrandir
Lire la totalité du texte de Sylvestre Huet dans **Le Monde du 11 septembre** 2023

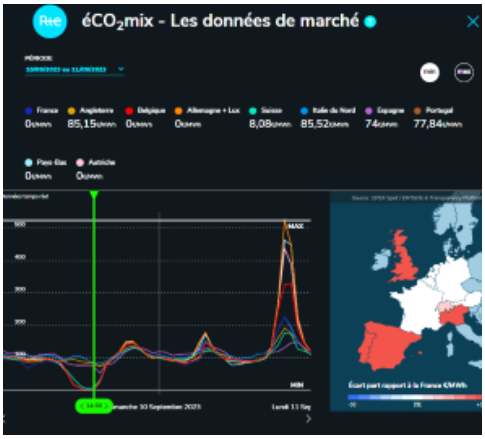

Remarque : ce qui est rarement dit, c'est que le prix de l'électricité est très variable ! Exemple

- le dimanche **10 septembre à 14 h le prix du MWh était de 0€** pour France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Autriche
- le lundi **11 septembre à 19h les prix flambaient, atteignant 524,27€/MWh** pour l'Allemagne et 227,26€/MWh pour la France

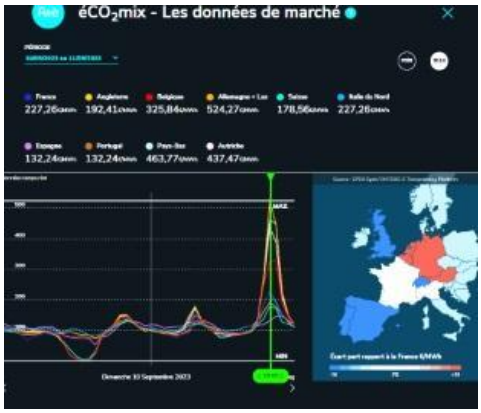

source RTE données du marché cliquez sur les images pour les agrandir

---

Le livre Guerre de l'Énergie de Fabien Bouglé est décoiffant !

Le livre **Guerre de l'Energie** décortique les dessous des cartes internationales des combats sans merci que se livrent les grandes puissances de ce monde pour le contrôle et le développement des ressources énergétiques. Sa lecture donne une clef de compréhension nouvelle des évènements en cours sous nos yeux : guerre en Ukraine, crise de l'inflation, choc gazier, explosion des factures électriques, confrontation France/Allemagne et qui ont finalement de réelles conséquences sur la vie quotidienne des Français.

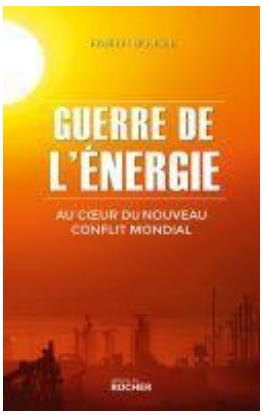

Lire dans **le Figaro du 15 septembre** 2023 ou dans **Economie Matin du 12 septembre** 2023, où il est expliqué que **l'Europe doit importer 55% de ses besoins énergétiques pour assurer le confort de ses habitants**

" Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les énergies renouvelables "

Un livre dont les auteurs Marjolaine Villey-Migraine et Marcel Caron sont des animateurs d'associations et de collectifs anti-éoliens.

Parmi les énergies renouvelables, il y a celles qui colonisent les médias et dont on parle beaucoup, telles que l'éolien et le solaire… Mais il y a également celles que l'on oublie et qui, pourtant, apportent des solutions durables comme les géothermies, la chaleur renouvelable - dont la chaleur fatale issue de l'industrie - ou encore la biomasse, dans certaines conditions.

L'apport de ces sources d'énergie est largement sous-estimé. Pourtant, ces dernières occupent peu d'espace, sont largement moins polluantes et peuvent participer de manière déterminante à la décarbonation des logements et de l'industrie, et ainsi faire baisser drastiquement la consommation d'énergies fossiles. C'est bien l'objectif de notre siècle, et c'est le nôtre si nous voulons survivre sur cette Terre. Lire l'article dans **TNE-Occitanie du 4 septembre** 2023.

Cet ouvrage paru aux éditions Baudelaire est disponible, pour 14€, dans votre librairie (commandez-le!) ou par le biais de la distribution Hachette et les sites de vente Internet (Fnac©, Amazon©, Decitre©, Cultura©, Le Furet du nord© et La Place des Libraires, etc…).

Une vidéo documentaire de 1h 50 à voir :" pour en finir avec les éoliennes"

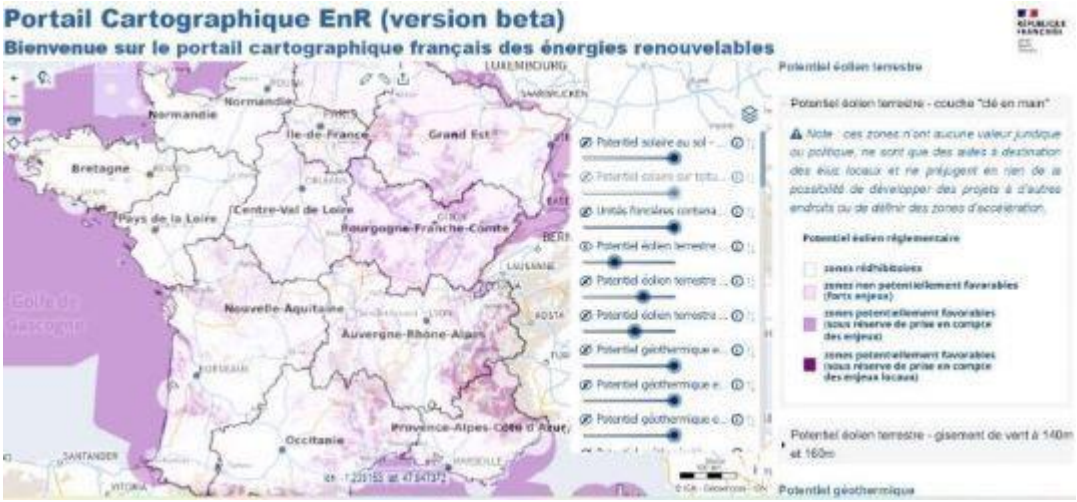

Il existe une **carte inter-active** permettant aux promoteurs et aux élus de choisir les meilleures places .

La **carte interactive utilisée** se situe sur le site du gouvernement. Elle est à la disposition de tout le monde, y compris des promoteurs éoliens ou des élus. On peut choisir les couches à visualiser; certaines sont intéressantes et peuvent être utiles pour dialoguer avec les élus. On peut même faire apparaître les mâts éoliens, en service, en instruction ou refusés... pour chaque couche , il y a des explications mais la date de mise à jour n'est pas réellement précisée !

Des pétitions

Non aux éoliennes de Total dans une garrigue inflammable entre Nîmes et Alès

Trop c'est trop. Nous ne voulons pas de ces 16 000 éoliennes programmées.

Nous exigeons du gouvernement un moratoire immédiat sur la construction d'éoliennes en France

---

Sur le site de l'APPGE, nous avons installé une page avec des documents téléchargeables

Ceux, nouveaux, de " Belle Normandie Environnement " sur " *ce qu'il faut savoir sur les baux emphytéotiques et que les promoteurs éoliens cachent* "

N'hésitez pas à télécharger et à utiliser

il y a maintenant 16 fiches consultables sur les 60 en préparation par Belle Normandie Environnement

Ceux de l'**APPGE** ou de la **FED**

Le document de **Vent de Colère** sur **comment rentrer dans les CRE (Comités Régionaux de l'Energie)**

Vous pouvez aussi télécharger

Le bulletin d'adhésion 2023 en format pdf ou en format libre office à transmettre à vos connaissances

Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la mortalité de l'avifaune année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

L'avis négatif du CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/

Faisons respecter la loi :

La loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005 relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis.

Gardez-vous en bonne santé

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED
06.43.80.15.87 gilles.forhan@wanadoo.fr
appge-comiac@laposte.net

Membres du bureau :
Christian Momboisse, président
Dominique Lacambre, trésorier
Gilles Forhan, secrétaire
Bernadette Forhan, secrétaire adjointe
Brigitte Briard, présidente d'honneur